



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
BEAULAC-GARTHBY

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

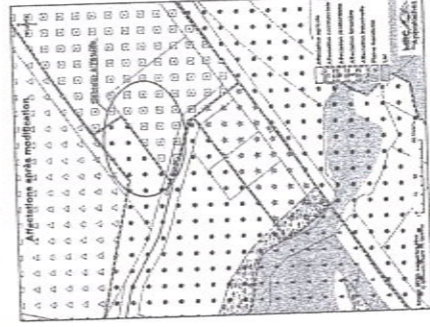
## AVIS PUBLIC

**PROJET Règlement numéro 235-2021  
Amendant le plan d'urbanisme numéro 132-2009**

Aux personne et organismes intéressés par un projet de règlement amendant le la plan d'urbanisme numéro 132-2009

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 7 juin 2021, le conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé : projet de règlement numéro 235-2021 amendant le plan d'urbanisme numéro 132-2009.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 août 2021 à 19h00, à la salle du conseil, sise au 96 route 112, municipalité de Beaulac-Garthby. Durant cette assemblée, la mairesse expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Les objets du règlement numéro 235-2021 est :
  - a. Revoir les limites des affectations « prioritaire » et « industrielle »;



4. Le projet du règlement numéro 235-2021 est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, 96, Route 112, municipalité de Beaulac-Garthby, du lundi au jeudi de 8 heures 30 à 12 heures (midi) et de 13 heures à 16 heures à 16 heures 30 ou sur le site de la municipalité au [www.beaulac-garthby.com](http://www.beaulac-garthby.com).

**DONNÉ À BEAULAC-GARTHBY, CE 16 juillet 2021.**

*Josée Leblond D. Sec-tair*

Josée Leblond  
Directrice générale